

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2025
ET/NC**

Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le



ID : 055-215501222-20251107-2025_136-DE

Objet : Mise en place d'une station vélo libre-service Fluo Grand Est en gare de Commercy

N° : DCM_2025/136

PUBLIÉE LE : 11/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 3 novembre à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 27 octobre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ, Angélique GÉNART

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoit REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Ahmed EZZAHRI, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Annette DABIT donne pouvoir à Élise THIRIOT

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Olivier LEMOINE

Laila AHADDAR donne pouvoir à Angélique GÉNART

Martine JONVILLE donne pouvoir à Claude LAURENT

Liliane BOUROTTÉ donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN

ÉTAIENT ABSENTS :

Mesdames Laetitia SACCHIERO, Jessica LEROY, Céline ADOLPHE et Monsieur Jean-Benoît JANNOT.

Conseillers en exercice : Présents : 19 - Absents : 4 – Pouvoirs : 5 - Votants : 24

Monsieur Patrick BARREY est désignée secrétaire de séance.

Dans le cadre de sa politique de développement de la mobilité douce, la Région Grand Est propose la mise en place d'un service de vélos en libre-service "Fluo Grand Est" en gare de Commercy, visant à favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle et à améliorer l'intermodalité des transports. Ce dispositif s'inscrit dans un partenariat entre trois collectivités :

- La Région Grand Est
- La Commune de Commercy
- La Communauté de communes de Commercy-Void-Vaucouleurs

Une convention tripartite a été élaborée afin de définir les modalités de mise en œuvre, de gestion et de financement du dispositif sur le territoire de la commune de Commercy.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention tripartite annexé à la présente délibération ;

Vu l'intérêt de la commune pour le développement des mobilités douces et l'intermodalité ;

Considérant la volonté conjointe de la Région Grand Est, de la Commune de Commercy et de la Communauté de communes de Commercy-Void-Vaucouleurs de mettre en œuvre un service de vélos en libre-service en gare de Commercy ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
le Conseil municipal décide :**

- **D'APPROUVER** le projet de convention tripartite entre la Région Grand Est, la Commune de Commercy et la Communauté de communes de Commercy-Void-Vaucouleurs relatif à la mise en place d'un service de vélos en libre-service Fluo Grand Est en gare de Commercy.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire
Jean-Philippe VAUTRIN**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.